

15. « Les salariés français font beaucoup trop souvent grève »

➤ **Il y a des légendes qui ont la vie dure.**

L'écho médiatique de certaines grèves, notamment dans les transports, peut sans doute faire illusion mais ne reflète pas la réalité. Eurofund a réalisé une étude sur le nombre moyen de jours de grèves par pays (1). Elle met en garde sur la signification des chiffres liés à des méthodes de recueils de données nationales qui ne sont pas homogènes, avec des spécificités culturelles dans chaque pays. Il faut donc les prendre comme un ordre de grandeur permettant d'apprécier des tendances et non comme des références absolues.

D'après cette étude, sur la période 2005-2009, les salariés français font grève moins d'une heure par an (1) 32 jours de grève par an pour 1 000 salariés, contre 160 au Danemark, par exemple). Cela représente 0,04% de leur temps de travail et beaucoup moins si l'on isole quelques secteurs où le recours à la grève est plus fréquent qu'ailleurs. Même s'il s'agit d'un ordre de grandeur et non d'une référence absolue, on voit bien que les salariés français sont très loin de passer leur temps à faire grève.

En France comme ailleurs, au cours des décennies écoulées, le recours à la grève a fortement évolué et reculé. Autrefois moyen quasi unique pour faire entendre sa voix et exercer une pression économique, il est aujourd'hui un moyen d'action parmi beaucoup d'autres dans des rapports économiques et sociaux de plus en plus complexes (2).

En France, les années 2003 et 2010, qui ont été le cadre des réformes du régime des retraites, ont connu des pics de jours de grève. Ces deux années ne sont pas comparables mais le nombre de jours de grève y a été environ trois fois plus élevé que celui des années voisines.

Cependant, le développement des accords de prévision des conflits ou d'alerte sociale mis en place notamment dans des entreprises publiques porte ses fruits et le nombre de jours de grève est sur une nette tendance à la baisse depuis des années.

Les spécificités nationales ou sectorielles, le type de relations sociales et les modes de gestion des conflits peuvent expliquer des recours variables à la grève. Il y a aussi des moments particuliers de la vie économique et sociale (restructuration, conditions de travail et d'emploi) qui sont des facteurs déclenchants. Cependant, la plupart des responsables syndicaux et la grande majorité des salariés n'y ont recours que lorsque les autres possibilités ont échoué ou que la situation est particulièrement grave.

Quoi qu'il en soit, le droit de grève, reconnu dans la Constitution, est une des caractéristiques des démocraties. C'est une conquête sociale, un droit loin d'être reconnu dans le monde entier.

(1). Etude Eurofound publiée le 24 août 2010. Eurofound est l'agence européenne pour l'amélioration des conditions de travail. Elle est tripartite (États membres, salariés, employeurs). Cf. www.eurofound.europa.eu.

(2). Guy Groux, Jean-Marie Pernot, La grève, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2008.